



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres d'information jeunesse

Question écrite n° 20795

Texte de la question

Mme Valérie Corre interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur l'avenir du réseau information jeunesse et en particulier de ses structures locales que sont les Centres régionaux d'information jeunesse, bureaux information jeunesse et points information jeunesse. Ce réseau constitue un maillon essentiel d'information et d'aide à l'accès à l'autonomie pour les jeunes sur tout notre territoire. La réduction prévue du budget alloué par l'État à ce réseau indispensable pour relayer la politique du Gouvernement à l'égard de la jeunesse est incompréhensible et inquiète l'ensemble des acteurs locaux. Le désengagement programmé de l'État pour cette année et pour les années suivantes est en contradiction avec la politique du Gouvernement qui place la jeunesse au cœur de ses priorités. À l'inverse, le maintien et le renforcement de ce maillage permettrait au Gouvernement de pouvoir s'appuyer sur un réseau formé et compétent, présent sur tout le territoire et connu des jeunes. Aussi, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement quant au devenir de ce réseau et plus généralement sur sa stratégie concernant l'information jeunesse.

Texte de la réponse

Le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) est une association créée en 1968 pour accueillir et informer les jeunes franciliens dans ses locaux du quai Branly à Paris et de produire des outils pour le réseau information jeunesse composé de Centres régionaux, de Bureaux information jeunesse et de Points information jeunesse. Cette association connaît des difficultés économiques récurrentes depuis plusieurs années. L'Etat, via le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, accompagne cette structure par une subvention annuelle d'environ 2,5 millions d'euros. Un effort supplémentaire de 1,3 million d'euros d'aides exceptionnelles a même été effectué en 2010 (0,97 M€) et 2011 (0,35M€). Pour 2013, dans un contexte budgétaire contraint, une subvention de 2,36 M€ sera versée. L'Etat est donc loin de se désengager. Toutefois et malgré ce soutien, la situation du CIDJ s'est aggravée et la structure ne dispose plus de fonds propres. L'équipe dirigeante de l'association, avec l'appui du ministère, met actuellement tout en oeuvre pour trouver des solutions pérennes, en lien avec les collectivités territoriales permettant la poursuite des missions exercées par le CIDJ. Ces solutions intégreront des réformes de structures trop longtemps repoussées. Le gouvernement est très attaché à la diffusion d'une information généraliste de qualité auprès des jeunes, caractéristique du réseau Information jeunesse dont le CIDJ est un acteur historique.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Corre](#)

Circonscription : Loiret (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20795

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2745

Réponse publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3387